

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 mars 2010

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir Mme METGE) - M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - Mme LEMOUZY (pouvoir Mme BIOT) - M. BERTHIER (pouvoir M. BORDAT) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme JUBAN) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. AYACHE (pouvoir Mme MILLE) - M. OUAZANA (pouvoir Mme GAUTHIE)**Membres absents** : M. DUGOURD**OBJET
DE LA DELIBERATION****Groupe scolaire Petit Bernard - Ecoles maternelle et élémentaire - Création d'une structure péri-scolaire - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Madame Maslouhi, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville envisage de procéder à l'aménagement d'une structure péri-scolaire au groupe scolaire Petit Bernard situé 3, 5 et 7, rue du Petit Bernard.

En effet, la salle d'art graphique de l'école élémentaire est actuellement utilisée pour accueillir les enfants dans le cadre de l'accueil péri-scolaire des écoles maternelle et élémentaire.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur en matière d'accueil péri-scolaire maternel, et, d'une manière plus générale, d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions, il est envisagé de restructurer et d'aménager deux logements de fonction situés au 1er et au 2ème étage du bâtiment.

Le programme comprendrait notamment deux salles d'activités destinées aux enfants l'une de l'école maternelle, l'autre de l'école élémentaire, une salle d'aide aux devoirs pour ces derniers ainsi que des locaux annexes tels que des sanitaires et des locaux affectés au personnel. Seraient également créés un ascenseur ainsi qu'un escalier de secours qui desserviraient l'ensemble de ces locaux.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 310 000 € TTC.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé d'aménagement d'une structure péri-scolaire au groupe scolaire Petit Bernard ;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 310 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, au taux maximum ;
- 5- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif 2010 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 7.06.2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

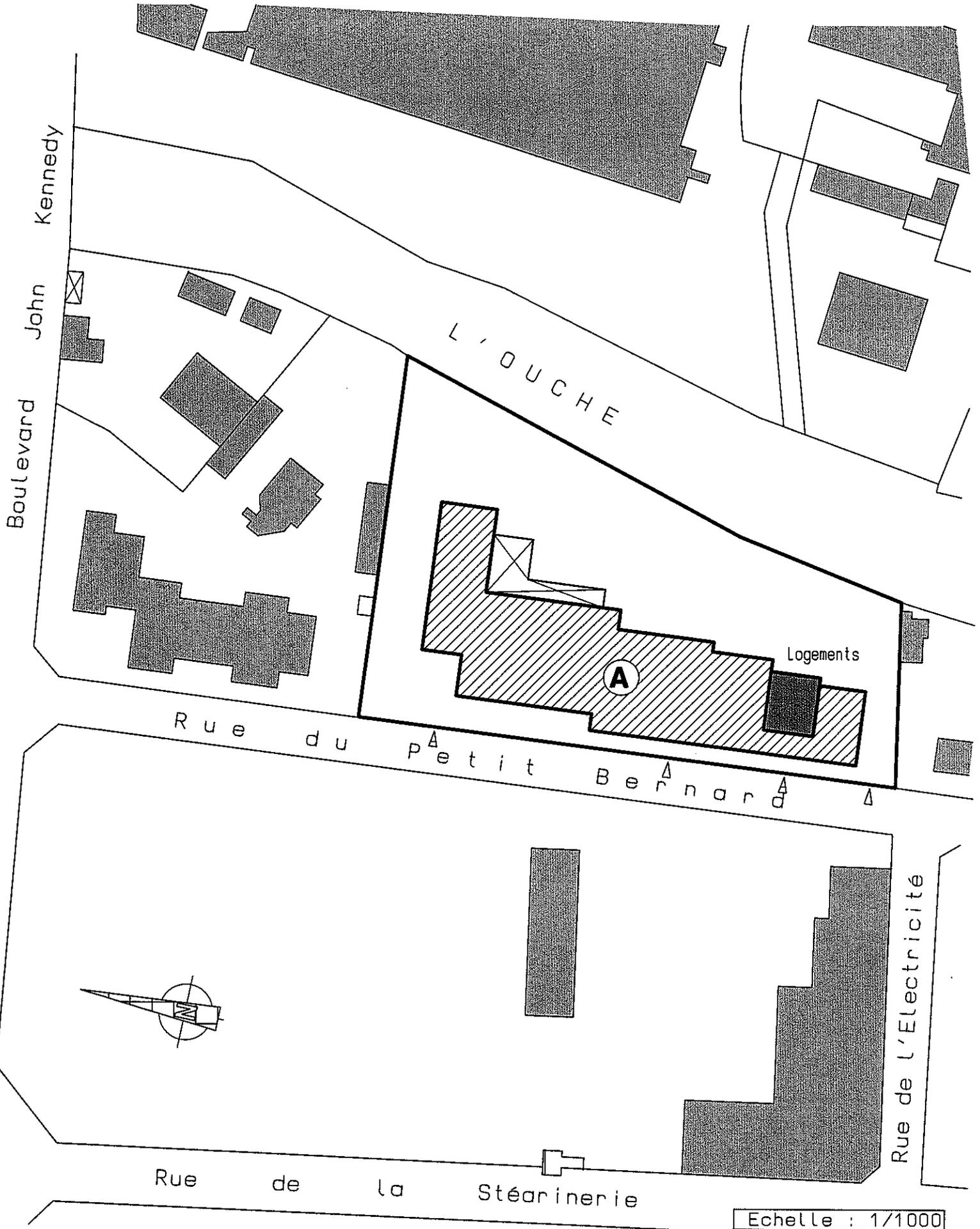
- 1 AVR. 2010



GRUPE SCOLAIRE PETIT BERNARD

CODE ENSEMBLE : 383

CODE BATIMENT : A = 984



Echelle : 1/1000